



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/136

**OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'OUVERTURE DES
COMMERCES LE DIMANCHE**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 Octobre 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : le 27 Octobre 2017

Le 7 Novembre l'année deux mille dix-sept à 18h30

à la Technopole – Salle Millésime
 Le Conseil Communautaire de la
 Communauté de Communes de
 Montesquieu, légalement convoqué, s'est
 réuni sous la présidence de Christian
 TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	A		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	Mme BURTIN DAUZAN	GAZEAU Francis (Maire)	A	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M.TAMARELLE	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	E	M.MAYEUX	EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	A	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	A	
LARRUE Dominique	P	M.LARRUE	CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P	M.LEMIRE	HARRIS Marie-Jo	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	A		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	E	M.BORDELAIS Jean-François
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

La séance est ouverte

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur BLANQUE est élu secrétaire de séance

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/136

**OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'OUVERTURE DES
COMMERCES LE DIMANCHE**

Vu la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi macron) et notamment son article 250 ;

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L3132-26 et suivants ;

Vu le Procès verbal du comité d'établissement des supermarchés Auchan en date du 12 septembre 2017 sur l'ouverture le dimanche ; (4 favorables / 1 défavorable / 1 abstention)

Considérant l'avis favorable du bureau,

Compte tenu de la nécessité de recueillir l'avis conforme de la Communauté de communes pour les demandes de dérogations sur le travail dominical.

EXPOSÉ :

La loi dite « Macron » du 6 août 2015 a modifié le code du travail sur les dérogations au travail dominical.

Désormais, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La commune de La Brède a transmis à la communauté de communes par courrier reçu le 29 septembre 2017, une demande de la société ATAC (Auchan Retail), portant sur l'ouverture dudit commerce, 12 dimanches dans l'année 2018.

La commune de La Brède, conformément aux dispositions prévues par la loi MACRON, dont les dispositions ont été transposées dans le code du travail, sollicite l'avis conforme de l'organe délibérant de la CCM sur cette demande.

La communauté de communes saisie de cette demande d'ouverture de 12 dimanches par la société ATAC délivre un avis conforme.

Envoyé en préfecture le 16/11/2017

Reçu en préfecture le 16/11/2017

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20171107-2017_136-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/136

**OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'OUVERTURE DES
COMMERCES LE DIMANCHE**

***Le Conseil Communautaire à 33 voix pour, 2 contre (Mme DUFRANC et M.DUFRANC), 1
abstention M.DIAS***

Délivre un avis défavorable à la demande d'ouverture de douze dimanches pour la société ATAC (simply market) ;

Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 7 Novembre 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement